

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-12

AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 10, 61/14E, 74 et 100 DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les routes départementales 10, 61/14E, 74 et 100.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 21 août et 28 août 2006 pour les dossiers concernant la RD 10 et la RD 61/14E, les 4 septembre et 11 septembre pour les dossiers concernant la RD 74 et la RD 100, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 10 – PR 0+910 à 5+385 – SAINT LOUP – SAINT CIRICE

- Montant : 347 382.98 € TTC
- Délai d'exécution : 4 mois
- Attributaire : APPIA Quercy-Agenais

RD 61/RD 14 E – PR 14+394 – Aménagement de carrefour

RD 61 – PR 14+394 à 15+185 - Reprofilement de chaussée - GARGANVILLAR

- Montant : 267 828.10 € TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : SO.GE.BA

RD 74 – PR 8+719 à 16+629 – ST CLAIR – GASQUES – CASTELSAGRAT - PERVILLE

- Montant : 399 316.29 € TTC
- Délai d'exécution : 3.5 mois
- Attributaire : COLAS Sud-Ouest

RD 100 – PR 0 à 2+776 – Reprofilement de chaussée – SAVENES

- Montant : 178 642.33 € TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : COLAS Sud-Ouest

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- . l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;
- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 septembre 2006

CP 06/09-12

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
10, 61/14E, 74 et 100
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres réunie les 21 et 28 août 2006 et les 4 et 11 septembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

.l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants cités suivants ;

RD 10 – PR 0+910 à 5+385 – SAINT LOUP – SAINT CIRICE

- Montant : 347 382.98 € TTC
- Délai d'exécution : 4 mois
- Attributaire : APPIA Quercy-Agenais

RD 61/RD 14 E – PR 14+394 – Aménagement de carrefour

RD 61 – PR 14+394 à 15+185 - Reprofilement de chaussée - GARGANVILLAR

- Montant : 267 828.10 € TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : SO.GE.BA

RD 74 – PR 8+719 à 16+629 – ST CLAIR – GASQUES – CASTELSAGRAT -
PERVILLE

- Montant : 399 316.29 € TTC
- Délai d'exécution : 3.5 mois
- Attributaire : COLAS Sud-Ouest

RD 100 – PR 0 à 2+776 – Reprofilement de chaussée – SAVENES

- Montant : 178 642.33 € TTC
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : COLAS Sud-Ouest

. toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,